

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio**

Band (Jahr): **22 (1904)**

Heft 115

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{tes} Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonnirt werden.

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.

Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.	Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.	Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.	Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.
Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse , Zürich, Bern etc. Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszelle (für das Ausland 35 Cts.).		Régie des annonces: Rodolphe Mosse , Zurich, Berne, etc. Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).	

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque cantonale tessinoise, à Bellinzone.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Zürich — Zurich — Zurigo

1904. 16. März. Die Firma Frau L. Wylder in Zürich IV (S. H. A. B. Nr. 333 vom 25. Oktober 1899, pag. 1343) hat ihr Domizil, den Wohnort der Inhaberin und das Geschäftslokal nach Horgen, Zugerstrasse 1490 verlegt.

16. März. Die Firma F. Goldberger in Zürich II (S. H. A. B. Nr. 284 vom 13. Oktober 1898, pag. 1185) verleiht als Domizil und Geschäftslokal: Zürich I, Fraumünsterstrasse 14, Metropol, als Wohnort des Inhabers: Zürich II, und als Natur des Geschäftes: Agentur und Kommission: en gros und Export in Textil- und Konfektionswaren.

16. März. Schweizerische Kreditanstalt (Société de Crédit Suisse) in Zürich I (S. H. A. B. Nr. 21 vom 19. Januar 1904, pag. 81). Der Verwaltungsrat dieser Aktiengesellschaft ernannt den bisherigen Vize-Direktor Hermann Kurz zum stellvertretenden Direktor und erteilt ihm Vollmacht zur Führung der vollen Kollektivunterschrift, wogegen seine bisherige Prokura erlischt. Ferner erteilt der Verwaltungsrat Prokura an Dr. Rudolf von Schulthess-Rechberg, von Zürich, in Zürich V, Jacob Weiss, von Zürich, in Zürich II, Emil Höhn, von Zürich, in Zürich III, und Jacob Straub, von Neukirch (Thurgau), in Zürich V, welche die vier Genannten je in Gemeinschaft mit einem Mitgliede der Direktion oder einem ändern zur Prokurazeichnung berechtigten Beamten der Anstalt ausüben.

16. März. Die Firma Frau A. Kohler in Zürich III (S. H. A. B. Nr. 454 vom 8. Dezember 1903, pag. 1813) und damit die Prokura Fritz Kohler-Brunner ist infolge Aufgabe des Geschäftes und Wegzuges der Inhaberin erloschen.

16. März. Die Firma H. Amrein in Winterthur (S. H. A. B. Nr. 323 vom 21. September 1901, pag. 1291) ist infolge Association erloschen.

Heinrich Amrein und Alfred Amrein, beide von und in Winterthur, haben unter der Firma Gebrüder Amrein in Winterthur eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 11. März 1904 ihren Anfang nahm und die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma «H. Amrein» übernimmt. Weinhandlung. Sulzbergstrasse 1.

17. März. Inhaber der Firma H. Fröhlicher in Zürich III ist Hermann Fröhlicher, von Oberdorf (Solothurn), in Zürich III. Papeterie en gros und Cartonagefabrik. Stationsstrasse 7.

17. März. Inhaberin der Firma Frau M. Aeberli in Oerlikon ist Marie Aeberli, geb. Widmer, von Oberengstringen, in Oerlikon. Immobilienverkehr. Winterthurerstrasse 40.

17. März. Inhaber der Firma F. Streuli, Centrale für Ansichtspostkarten in Zürich IV ist Felix Streuli, von Zollikon, in Zürich IV. Verlag, Engros und Detail in Ansichtspostkarten. Alte Beckenhofstrasse 1, ab 1. April 1904: Alte Beckenhofstrasse 64.

17. März. Die Firma Louis Lippmann in Zürich I (S. H. A. B. Nr. 237 vom 21. Juni 1902, pag. 945) hat ihr Geschäftslokal nummehr: Münsterhof 4.

Bern — Berne — Berna

Bureau Biel.

1904. 17. März. Die Firma Döbeli und Brügger in Biel (S. H. A. B. Nr. 180 vom 4. Mai 1903, pag. 717) ist infolge Aufgabe des Geschäftes in Biel erloschen.

Bureau de Courtelary.

17 mars. La raison Zéline Jacot, à St-Imier (F. o. s. du c. du 19 janvier 1904, n^o 21, page 81), est radiée ensuite du décès du titulaire. L'actif et le passif sont repris par la maison «V^e Zéline Jacot», à St-Imier.

Le chef de la maison V^e Zéline Jacot, à St-Imier, est Lise-Anna, née Flückiger, fille de Jean, veuve de Zéline Jacot, du Lode et de La Chaux-du-Milieu, domiciliée à St-Imier. La maison reprend l'actif et le passif de la maison «Zéline Jacot», à St-Imier, radiée. Genre de commerce: Fabrication et vente de cadrans émail pour la montre. Bureaux: St-Imier.

17 mars. Albert Liengme a cessé de représenter la Société coopérative de Consommation de Villeret, à Villeret (F. o. s. du c. du 22 juillet 1902, n^o 278, page 1109). Il est remplacé par Léon Houriet, Instituteur, de Mont-Tramelan, demeurant à Villeret. Désormais ce dernier engage la société avec Hermann Meurat et Jules Wermeille, mais elle est liée par la signature collective de deux d'entre eux seulement.

Bureau de Porrentruy.

16 mars. La société en nom collectif Baillif et Mottler, à Porrentruy (F. o. s. du c. du 31 octobre 1899, n^o 339, page 1365), est dissoute; la liquidation étant terminée; sa raison est radiée.

16 mars. Le chef de la maison Lucien Maillard, à Courtemanche, est Lucien Maillard, originaire de Courtemanche et y domicilié. Genre de commerce: Boucherie et commerce de vins en gros.

Bureau Trachselwald.

16. März. Die Firma Fritz Stalder, Gastwirtschaft, in Grünen (Gde. Sumiswald) (S. H. A. B. Nr. 398 vom 27. Dezember 1899, pag. 1601) ist infolge Wegzuges des Inhabers erloschen und wird gestrichen.

Schwyz — Schwyz — Svitto

1904. 17. März. Die Firma A. Lagler, Hotel & Pension Seehof in Gersau (S. H. A. B. Nr. 416 vom 13. Dezember 1901, pag. 1662) wird abgeändert in A. Lagler, Hotel Seehof, Pension du Lac in Gersau.

Glarus — Glaris — Glarona

1904. 17. März. Die Firma Johs. Huber in Glarus (S. H. A. B. Nr. 45, II. Teil, vom 30. März 1883, pag. 344) ist infolge Hinschiedes des Inhabers erloschen.

Freiburg — Fribourg — Friburgo

Bureau de Bulle (district de la Gruyère).

1904. 5 mars. La maison P. Brunisholz, à Charmey (F. o. s. du c. du 13 septembre 1892, n^o 198, page 796), est radiée ensuite du décès du titulaire. L'actif et le passif sont repris par la maison «V^e P. Brunisholz-Remy» à Charmey.

Le chef de la maison V^e P. Brunisholz-Remy, à Charmey, est Louise Brunisholz, née Remy, veuve de Pierre, de Praroman, domiciliée à Charmey. La maison reprend l'actif et le passif de la maison «P. Brunisholz», radiée. Genre de commerce: Pension du Cbâlet. Bureau: au village.

17 mars. Le chef de la maison Lucien Jenny, à Echarlens, est Lucien Jenny, feu Joseph, originaire d'Alterswil, domicilié à Echarlens. Genre de commerce: Exploitation de la Croix Verte, à Echarlens, et commerce de bétail. Bureau: au village.

17 mars. La raison Casimir Schouwey, à La Vilette (F. o. s. du c. du 9 septembre 1903, n^o 347, page 1386), est radiée ensuite de renonciation du titulaire à son commerce d'épicerie et de boulangerie.

Basel-Land — Bâle-Campagne — Basilea-Campagna

1904. 17. März. Der Verein für das christliche Vereinshaus in Ormalingen (S. H. A. B. Nr. 268 vom 25. Oktober 1897, pag. 1099) hat in seiner Generalsammlung vom 11. Februar 1904 gewählt: zum Präsidenten: Julius Gisin, von Zeglingen; als Schreiber: Jakob Zeller, von Ormalingen, und als Kassier: Adolf Dürig, von Zuzwil (Bern), sämtliche wohnhaft in Ormalingen. Dieselben führen kollektiv zu zweien die rechtsverbindliche Unterschrift namens des Vereins.

Waadt — Vaud — Vaud

Bureau de Vevey.

1904. 12 mars. La raison Kappeler & Nabholz, société en nom collectif dont le siège est à Vevey (F. o. s. du c. du 19 août 1902, n^o 306, page 1221), a cessé d'exister ensuite de dissolution et de remise de commerce. Cette raison est radiée. L'actif et le passif de la société sont repris par l'un des associés, H. Kappeler, à Vevey.

12 mars. Le chef de la maison H. Kappeler, à Vevey, est Henri, fils de Henri Kappeler, de Oberbofen (Thurgovie), domicilié à La Tour-de-Peilz, lequel reprend l'actif et le passif de la société «Kappeler & Nabholz», à Vevey, qui est radiée. Genre de commerce: Installations électriques en tous genres. Fournitures et articles électrotechniques en gros et en détail. Magasin et bureau: Rue d'Italie 21, à Vevey.

Nenenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de Cernier (district du Val-de-Ruz).

1904. 17 mars. Par acte du 8 mars 1904, reçu Ernest Guyot, notaire, à Boudevilliers, il a été constitué sous la dénomination de Paroisse Indépendante de Dombresson-Villiers-Le Pâquier une société érigée par les dispositions du titre vingt-huitième du Code fédéral des obligations et dont le siège et le domicile sont à Dombresson. Cette société dont la durée est indéterminée, a pour but de réunir et grouper en paroisse, pour la célébration du culte protestant évangélique, pour l'enseignement religieux et pour l'assistance des pauvres, toutes les personnes domiciliées dans le territoire des communes de Dombresson-Villiers-Le Pâquier, qui se rattachent à l'église évangélique neuchâteloise indépendante de l'état. L'administration est confiée au conseil d'église. Le conseil d'église est composé du pasteur de la paroisse, des anciens et des membres du comité de paroisse, nommés par l'assemblée générale, pour une durée de quatre années. L'assemblée générale se compose de tous les hommes inscrits au registre de la paroisse; toutefois les électeurs majeurs, jouissant de la capacité civile, peuvent seuls prendre part aux votations entraînant pour la paroisse des obligations civiles. L'assemblée générale est convoquée une fois par année par avis personnel. Les ressources de la paroisse sont fournies par les contributions volontaires de ses membres, par les dons et legs qu'elle pourra recevoir, ainsi que par les revenus de ses biens meubles et immeubles. Les membres de la paroisse n'assument aucune responsabilité personnelle, quant aux engagements contractés par la paroisse. Il n'ont aucun droit personnel ou individuel sur les biens de celle-ci. En cas de dissolution, s'il existe un solde actif, ce solde sera employé dans l'intérêt, soit de l'église indépendante en général, soit d'œuvres particulières de cette église. Le président et le secrétaire du conseil d'église sont les représentants légaux de la paroisse. Leurs signatures apposées collectivement obligent la société. Actuellement le président est Fritz de Rougemont, pasteur, et le secrétaire: Constant Sandoz, propriétaire-agriculteur, domiciliés les deux à Dombresson.

Compte de profits et pertes
de la Banque cantonale tessinoise, à Bellinzone
et de ses succursales Locarno, Lugano et Mendrisio

pour l'exercice 1903.

(Sauf ratification réglementaire.)

Dolt			Avoir	
Charges			Produits	
		I. Frais d'administration.		
	1,055	— Indemnités aux membres de l'administration, non compris les tantièmes.		
	56,758	47 Appointements et gratifications des employés et subalternes.		
	2,538	52 Assurance et entretien du bâtiment de la banque.		
	4,350	— Location.		
	1,198	80 Chauffage, éclairage, service et surveillance.		
	11,554	52 Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).		
	10,158	92 Ports de lettres, dépêches et frais de concordat.		
	65	— Frais de confection de billets de banque, amortissement.		
91,707	4,238	75 Divers (contentieux, voyages, etc.).		
		II. Impôts.		
	1,870	50 Impôt fédéral sur billets de banque.		
	11,222	90 Impôts cantonaux sur billets de banque.		
	9,011	80 Autres impôts cantonaux.		
28,826	6,722	45 Impôts communaux.		
		III. Intérêts débiteurs.		
		<i>a. Sur engagements en comptes courants.</i>		
	9,884	78 A comptes de banques d'émission et correspondants.		
	96,429	54 A comptes courants créanciers.		
	318,866	22 A dépôts en caisse d'épargne.		
		<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>		
		Sur billets à ordre et billets de tiers:		
	79,436	96 Escompte bonifié.		
		Sur engagements à terme (bons de dépôts à terme et obligations):		
	195,507.	84 Intérêts et coupons payés.		
	225,987.	— Intérêts et coupons échus non perçus.		
	421,494.	84		
730,511	226,443	84 A déduire: intérêts et coupons échus et non perçus de l'exercice précédent.		
		IV. Pertes et amortissement.		
	12,766	57 Sur effets escomptés sur la Suisse.		
	47,000	— Sur comptes courants débiteurs.		
99,639	39,872	65 Sur effets publics, pertes et moins-value.		
		VI. Bénéfice net.		
	770	18 Solde au 31 décembre 1902.		
65,920	65,150	44 Bénéfice net de l'exercice 1903.		
		I. Produit du compte d'effets de change.		
		Effets escomptés sur la Suisse:		
		Intérêts perçus et commissions . . . fr. 52,684. 18		
		Récompte de l'exercice précédent à 4 1/2 % . . . " 5,492. 10		
		fr. 58,176. 28		
		A déduire: Récompte au 31 décembre 1903 à 4 1/2 % . . . " 5,558. 50	52,617	78
		Effets sur l'étranger:		
		Intérêts perçus, commissions et bénéfice sur les cours . . . fr. 84,708. 05		
		Récompte de l'exercice précédent à 4 1/2 % . . . " 11,406. 85		
		fr. 96,114. 40		
		A déduire: Récompte au 31 décembre 1903 à 4 1/2 % . . . " 5,213. —	90,901	40
		Avances sur nantissement:		
		Intérêts perçus et commissions . . . fr. 24,528. 70		
		Récompte de l'exercice précédent à 4 1/2 % . . . " 2,875. —		
		fr. 27,403. 70		
		A déduire: Récompte au 31 décembre 1903 à 4 1/2 % . . . " 3,150. —	24,253	70
		II. Intérêts créanciers et commissions.		
		<i>a. Sur créances en comptes courants.</i>		
		Des banques d'émission, correspondants et agences . . . 34,459	82	
		Des comptes courants débiteurs 417,182	26	
		<i>b. Sur autres créances et placements.</i>		
		De placements hypothécaires de toute nature 87,654	29	
		De reports 69,875	—	
		D'effets publics:		
		Intérêts perçus sur les effets publics propres fr. 178,576. 11		
		Bénéfice sur le cours des effets publics propres " 45,856. 75		
		Prorata d'intérêts au 31 décembre 1903 fr. 68,581. 85		
		fr. 292,314. 71		
		A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent " 70,353. 25		
		fr. 221,961. 46		
		Commissions, etc., sur l'achat et la vente pour compte de tiers " 4,334. 50	226,345	96
		Commissions, etc., sur diverses opérations 8,275	20	838,792
		III. Produits des immeubles.		
		Du bâtiment de la banque		2,500
		IV. Droits et indemnités.		
		Droit de garde et gestion, sur dépôts de titres et objets de valeurs, etc.		1,330
		V. Produits divers.		
		Sur participations et syndicats 1,850	—	
		Divers: Sur coupons B. B. et monnaies étrangères 3,590	22	5,440
		VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.		
		Report à nouveau		770
				1,016,605
1,016,605	81			81

Annexes au compte de profits et pertes de la Banque cantonale tessinoise, à Bellinzone, pour l'exercice 1903.

Répartition du bénéfice

suivant art. 46*) des statuts, proposée par le conseil d'administration et la commission de revision.

Le bénéfice de l'année 1903 se monte à	fr. 65,920. 62
qui seront répartis de la manière suivante:	
Aux actionnaires 4 % sur le capital de fr. 1,625,000	" 65,000. —
	Report à nouveau fr. 920. 62

*) Art. 46 des statuts:

Le bénéfice net résultant du bilan, excédant le 5 %, attribué aux actionnaires sera réparti comme suit:

- 2/10 (deux dixièmes) au fonds de réserve.
- 1/10 (un dixième) à la direction et aux employés.
- 1/10 (un dixième) au conseil d'administration.
- Les autres 2/10 (six dixièmes), dividende supplémentaire, aux actionnaires.

Si le dividende sur les actions, joint à l'intérêt, atteint le 6 %, le conseil d'administration sera en plein droit de destiner une somme supérieure, ou même tout l'excédent, au fonds de réserve.

L'assemblée des actionnaires ne pourra modifier cette disposition sans avoir obtenu les 3/4 des votes.

Le droit réservé au conseil d'administration au § 1 cessera aussitôt que le fonds de réserve aura atteint la moitié du capital social.

Bilan annuel

de la Banque cantonale tessinoise, à Bellinzone

et de ses succursales Locarno, Lugano et Mendrisio

au 31 décembre 1903.

Actif

(Sauf ratification réglementaire.)

Passif

I. Caisse.								
	800,000	—	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.					
	9,500	—	Chambre de compensation, compte A.					
	56,828	93	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.					
	865,828	93	Encaisse légale.					
	4,350	—	Propres billets (voir annexe n° 1).					
	125,950	—	Billets des autres banques d'émission suisses.					
	1,736	16	Chambre de compensation, compte B.					
	78,990	12	Billets et monnaies étrangers.					
1,274,380	70	49	Autres valeurs en caisse.					
II. Créances à courte échéance.								
(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)								
	530,592	57	Chèques, bons de caisse et de dépôt, effets sur places non rentrés et autres créances à courte échéance.					
	836,657	70	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.					
1,783,688	88	61	Correspondants débiteurs.					
	190,121	—	Comptes courants entre la banque principale et ses succursales.					
III. Créances sur effets de change.								
Effets escomptés sur la Suisse:								
	296,182	80	échus dans les 30 jours.					
	254,917	60	" entre 31 et 60 jours.					
	218,202	30	" " 61 et 90 "					
	116,977	85	" " après 90 jours.					
866,280	05							
Effets sur l'étranger:								
	568,774	55	échus dans les 30 jours.					
	519,138	84	" entre 31 et 60 jours.					
	587,112	80	" " 61 et 90 "					
	888,919	80	" " après 90 jours.					
2,088,939	99							
Avances sur nantissement:								
	41,000	—	échus dans les 30 jours.					
	152,000	—	" entre 31 et 60 jours.					
	190,000	—	" " 61 et 90 "					
	139,000	—	" " après 90 jours.					
522,000	—							
3,816,015	15	11	Effets à l'encaissement.					
IV. Autres créances à terme.								
(Disponibles après 8 jours.)								
	12,129,412	68	Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.					
	1,315,764	63	Créances hypothécaires.					
14,672,869	76	50	Compte de reports.					
V. Placements à terme indéfini.								
	879,660	—	Actions					
	1,407,217	35	Obligations					
	1,786,877	35	Effets publics.					
1,790,988	75	40	Liquidations et soldes.					
VI. Valeurs en nantissement.								
	1,416,240	65	Effets publics, déposés à la caisse de consignation (voir annexe n° 2).					
2,116,240	65	—	Titres hypothécaires.					
VII. Placements fixes.								
	847,180	55	Commandites et participations.					
417,180	55	—	Immeuble à l'usage de la banque.					
VIII. Comptes d'ordre.								
	68,881	85	Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes).					
25,889,636	29							

I. Emission de billets.

Billets en circulation } (voir annexe n° 1) 1,995,650
Propres billets en caisse } 4,850

2,000,000

II. Engagements à courte échéance.

(Payables au plus tard dans les 8 jours.)

Banques d'émission suisses, comptes créanciers 87,886
Correspondants créanciers 1,100,565
Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3) 2,571,880
Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4) 1,602,161
Dividendes échus et non encaissés 940
Intérêts et coupons échus non perçus 225,987

48
49
55
51
—
—

5,688,921

III. Engagements sur effets de change.

Billets à ordre à terme 660,000
Acceptations pour compte de tiers 400,000

—
—

1,060,000

IV. Autres engagements à terme.

(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)

Comptes courants créanciers (voir annexe n° 8) 677,056
Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4) 8,672,131
Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.), échus ou dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable 3,293,735
Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.), dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine 2,872,950

04
79
81
—

15,515,873

V. Comptes d'ordre.

Réécompte sur articles de l'actif (voir détail dans le compte de profits et pertes) 18,921
Bénéfice net à répartir pour l'année 1903 65,000

50
—

78,921

VI. Fonds propres.

Capital versé 1,625,000
Fonds de réserve statutaire 20,000
Report du solde de bénéfice pour l'année 1904 920

—
—
62

1,645,920

25,889,636

Annexes au bilan annuel de la Banque cantonale tessinoise, à Bellinzone, au 31 décembre 1903.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1903.

	Emission	En caisse	En circulation
200 billets de fr. 1000 =	fr. 200,000	—	200,000
600 " " " 500 =	" 300,000	—	300,000
10,000 " " " 100 =	" 1,000,000	3,000	997,000
10,000 " " " 50 =	" 500,000	1,350	498,650
20,800 billets	fr. 2,000,000	4,850	1,995,650

Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.

L'article 6 du règlement est ainsi conçu:
La banque rembourse aux comptes créanciers contre chèque jusqu'à fr. 5,000 à vue,
de " 5,000 à fr. 10,000 après 2 jours de préavis,
de " 10,000 à " 25,000 " 5 " " "

et toute somme supérieure suivant entente spéciale.
Les comptes courants créanciers se répartissent en:
a. 717 comptes avec un avoir au-dessous de fr. 25,000 fr. 2,021,880. 55
22 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 25,000, chaque fr. 25,000 " 550,000. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 2,571,880. 55
c. 22 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 25,000 (remboursables après 8 jours) " 677,056. 04
fr. 3,248,936. 59

Annexe n° 4. Dépôts en caisse d'épargne.

Les remboursements seront réglés par les dispositions suivantes:

jusqu'à fr. 200 à vue,
de " 200 à fr. 500 après 10 jours de préavis,
" " 500 à " 1000 " 20 " " "
" " 1000 à " 2000 " 60 " " "
" " 2000 à " 3000 " 90 " " "

et toute somme supérieure après 6 mois de préavis.

Les dépôts en caisse d'épargne se répartissent en:

a. 5557 dépôts avec un avoir au-dessous de fr. 200 fr. 227,761. 51
b. 6872 dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 200, à fr. 200 par compte " 1,374,400. —
Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours fr. 1,602,161. 51
c. 6872 dépôts. Avoir au-dessus de fr. 200, remboursables après 8 jours " 8,672,131. 79
fr. 10,274,293. 80

Annexe n° 5. Engagements éventuels.

Engagements provenant d'effets de change réécomptés et non encore échus au 31 décembre 1903 fr. 3,851,000. —

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Nombre	Désignation des valeurs	Nominal	Cours	Somme	Nombre	Désignation des valeurs	Nominal	Cours	Somme
	I. Obligations.					Report			490,597 25
	a. Formant la couverture du 60 % de l'émission.				6	4 1/2 % Oblig. Emprunt Crédit foncier banque nationale d'Italie	3,000	101	3,030
182	3 1/2 % Oblig. Emprunt fédéral chemins de fer suisses	182,000	99.50	181,340	5	4 1/2 % " Emprunt Société d'exploitation électrique, Siemens	Nk. 5,000	100	6,150
329	3 1/2 % " Emprunt canton du Tessin, conversion	272,000	99	269,280	275	3 % " Emprunt Chemins de fer Lombardie-Venetiens	187,500	315	86,825
324	3 1/2 % " Emprunt canton du Tessin, redimible	412,000	97.50	401,700	424	3 % " Emprunt Chemins de fer méridionaux	212,000	350	148,400
379	4 % " Emprunt ville de Rome (or)	189,500	100.50	190,447 50	101	3 % " Emprunt Chemins de fer italiens, garanties	50,500	350	35,350
240	3 % " " chemins de fer italiens (garanties)	120,000	85.00	84,000	120	4 % " Emprunt Chemins de fer secon-daires Sardes	60,000	101	60,600
182	4 % Rente fédérale	99,000	107.50	106,425	20	3 % " Emprunt Chemins de fer secon-daires Sardes	10,000	350	7,000
26	3 % " Transvaal	65,000	96.5/25 5/8	63,188 15	25	3 1/2 % " Emprunt fédéral Chemins de fer suisses	25,000	99.50	24,875
	4 % " italienne	97,500	100	97,500	63	4 % " Emprunt Société de navigation et de chemin de fer sur le lac de Lugano	68,000	100	68,000
	4 % " autrichienne	72,000	100.50	72,360	85	4 % " Emprunt Consortium pour la eor-rection du fleuve Maggia	42,500	99	42,075
				1,416,240 65		4 % Rente italienne	387,400	100	387,400
	b. En possession de la banque.					4 % " autrichienne (or)	28,000	100.50	28,140
103	3 1/2 % Oblig. Emprunt canton du Tessin, conversion	61,500	99	60,885		4 % " (papier)	16,800	100	16,800
44	3 1/2 % " Emprunt canton du Tessin, redimible	22,000	97.50	21,450		Divers: Coupons et valeurs étrangères			27,175 10
63	3 % " Emprunt canton de Genève, à primes	6,200	105	6,510					1,407,217 35
96	3 1/2 % " " ville de Bellinzone 1859	48,000	97	46,560		II. Actions.			
302	3 1/2 % " " ville de Bellinzone 1895, remboursable	151,000	100	151,000		50 Actions Banque de la Suisse italienne, Lugano	5,000	175	8,750
90	4 % " Emprunt ville de Bellinzone 1901	45,000	101	45,450		100 " Banque popul. tessinoise, Bellinzone	5,000	85	8,500
14	3 1/2 % " " " Lugano	7,000	100	7,000		185 " Banque populaire de Lugano	18,500	140	25,900
18	3 1/2 % " " " Lausanne	9,000	97	8,780		7 " Chemin de fer du Gothard	3,500	930	6,510
10	4 % " " " " " "	5,000	102	5,100		102 " Société de navigation et de chemin de fer sur le lac de Lugano	51,000	500	51,000
8	3 1/2 % " " " Lucerne	4,000	97	3,880		300 " Société de navigation sur le lac Majeur	150,000	800	240,000
4	4 % " " " Zurich 1900	2,000	102	2,040		390 " Manufacture de chapeaux ci-devant Amman Labhardt & Co	39,000	100	39,000
4	4 % " " " Zurich 1901	2,000	100	2,000		Actions			379,660
4	4 % " " " Moscou, cap. semia.	2,500	95/265	6,298 75		Obligations			2,823,458
5	4 1/2 % " " " La Chaux-de-Fonds	5,000	100	5,000		TOTAL			3,203,118
12	4 % " Emprunt ville de Milan, unifié, 1886	34,600	101	34,946					
1	4 % " " " Rome (or)	500	100.50	502 50					
66	4 % " " Banque des chemins de fer orientaux, Zurich	33,000	98.50	32,505					
51	4 % " Emprunt Société suisse pour l'industrie électrique (réalisé)	51,000	99.50	50,745					
	A reporter			490,597 25					

Annoncen-Pacht:
Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces:
Rudolf Mosse, Zürich, Bern, etc.

Elektrizitäts-Gesellschaft Alioth

(Aktiengesellschaft)
in Arlesheim.

Einladung zur Generalversammlung.

Die Tit. Aktionäre werden hiemit zur ordentlichen Generalversammlung eingeladen, welche

Mittwoch, den 6. April 1904, vormittags 10 Uhr,
im Foyer des Musiksaales in Basel

stattfinden wird.

Die Traktanden sind:

- 1) Vorlage des Geschäftsberichtes und der Jahresrechnung pro 1903. Bericht der Rechnungsrevisoren und Decharge-Erteilung an den Verwaltungsrat. (657;)
- 2) Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresnutzens.
- 3) Wahl der Kontrollstelle pro 1904.
- 4) Wahlen in den Verwaltungsrat.

Rechnung und Revisionsbericht sind vom 29. März an zur Einsicht der Aktionäre im Geschäftslokal der Gesellschaft aufgelegt.

Zur Teilnahme an der Generalversammlung sind die Aktien bis spätestens Samstag, den 2. April bei der Gesellschaftskasse in Münchenstein oder bei einem der folgenden Bankhäuser gegen Aushändigung der Eintrittskarte zu hinterlegen: Basler Handelsbank, Ehinger & Co und A. Sarasin & Co in Basel.

Basel, den 14. März 1904.

Namens des Verwaltungsrates,

Der Präsident:

Alfred Sarasin.

VILLE DE NEUCHÂTEL.

ECOLE DE COMMERCE.

Ouverture du cours préparatoire: 15 avril 1904.

Ce cours, qui dure du 15 avril au 15 juillet, est organisé spécialement de manière à permettre aux élèves étrangers d'acquérir une connaissance suffisante de la langue française pour suivre facilement les cours commerciaux à partir de la rentrée de septembre. — Préparation pour l'entrée en première, deuxième ou troisième année. Classes spéciales pour les demoiselles. (241.)

Classes spéciales pour la préparation des apprentis postaux.

Cours de vacances de juillet en septembre.

Ouverture de l'année scolaire 1904—1905, le 15 septembre prochain. Pour renseignements et programmes, s'adresser au soussigné.

Le directeur: Ed. Berger.

Schweiz. Kreditanstalt

in Zürich.

Aktiendividende pro 1903.

Gemäss Schlussnahme der heute abgehaltenen Generalversammlung ist die Aktiendividende für das Geschäftsjahr 1903 auf 8 % des eingezahlten Kapitals festgesetzt. Die Auszahlung dieser Dividende erfolgt spesenfrei mit Fr. 40 pro Aktie gegen Rückgabe des Coupons Nr. 14

in Zürich an unserer Kasse.
» Aarau bei der Aargauischen Bank.
» Basel bei der Oberrheinischen Bank.
» Bern » » Kantonalbank von Bern.
» Chur » » Bank für Graubünden.
» Frauenfeld » » Thurgauischen Hypothekenbank.
» Genf » » Union Financière de Genève.
» Glarus » » Bank in Glarus.
» Luzern » » Bank in Luzern.
» Schaffhausen » » Bank in Schaffhausen.
» Solothurn » » Solothurner Kantonalbank,
» St. Gallen » » St. Galler Handelsbank. (592;)
» Winterthur » » Bank in Winterthur.

Die Coupons sind in Begleit eines Nummernverzeichnisses einzu-reichen.

Zürich, den 12. März 1904.

Die Direktion.

Mechanische Fassfabriken A.-G. Zürich und Rheinfelden.

Die Aktionäre werden hiemit zur

ordentlichen Generalversammlung

auf Montag, den 28. März 1904, nachmittags 3 Uhr, im Schützen in Rhein-felden eingeladen.

Traktanden:

- 1) Abnahme der Jahresrechnung und der Berichte des Verwaltungsrates und der Revisoren pro 1903.
- 2) Periodische Neuwahlen in den Verwaltungsrat. (643;)
- 3) Wahl der Rechnungsrevisoren.

Ueber den Aktienbesitz haben die an der Generalversammlung Teil-nehmenden sich auszuweisen. Zutrittskarten werden nur bis Samstag, den 28. März, abends 5 Uhr, ausgegeben, und zwar auf den Bureaux der Gesellschaft in Zürich und Rheinfelden.

Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, sowie der Bericht der Rechnungs-revisoren liegen vom 21. März an auf den Bureaux der Gesellschaft zur Einsicht auf.

Rheinfelden, den 11. März 1904.

Der Verwaltungsrat.